

COMMUNE DE SAUBENS



Département de la Haute-Garonne

N°2025/02

Objet

Inscriptions en dépenses avant vote du BP 2025 de la commune

En exercice : 18
Présents : 11
Votants : 14
Exprimés
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de SAUBENS compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture le et de la publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le

ID : 031-213105331-20250128-202502_2-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, JM BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22/01/2025

Présents : MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, RENAUD Sandrine, PENNEROUX Béatrice
MM BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, PEYRIERES David

Procurations :

M. BONNET Benoit à M. GUILLEMET Olivier
Mme LAHANA Agnès à Mme GARY Isabelle
Mme NADEAU MASSON Tiphaine à M. MALAVAL Claude

Absents :

M. MARSAC Alain
Mme MASSIA Kristel
M. MERCI Bernard
Mme ZIOUANI Mahjoub

Secrétaire de séance : M. PEYRIERES David

En vertu des articles L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut jusqu'à l'obtention du budget et sur l'autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (section d'investissement).

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal 2025.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2024 déduction faite des crédits prévus au 16 (remboursement capital d'emprunt) s'élevait à 1 858 220 €, la quote-part de ces crédits représente donc 464 555 € Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2025 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avec la répartition suivante :

OPE	Article	Intitulé et détail	
154	202	PLU 1 ^{ère} phase	34 000 €
155	204	Voirie fonds de concours	30 000 €
159	21351	Infrastructure et services	120 000 €
160	2051	Supports de communication	10 000 €
161	21351	Acquisitions et travaux Mairie	20 000 €
168	21351	local chasse rénovation - verger	4 000 €
169	2121	Créations paysagères (arbres, arbustes)	10 000 €
174	2128	Infrastructures sportives (city stade)	100 000 €
175	21351	Travaux et aménagements salle des fêtes	10 000 €
180	2188	Aménagement urbain (mobilier urbain)	5 000 €
181	21351	Zone de loisirs (réno local pétanque toiture)	4 000 €
185	21351	Salle SMS	100 000 €
28	21351	Travaux et acquisitions école	17 555 €
			464 555 €

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le 25%
ID : 031-213105331-20250128-202502_2-DE



Les signatures sont au registre.
Fait à Saubens, le 14 février 2025

Le Maire,



J. M. BERGIA

